



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SÉANCE DU 5 MARS 2024
CONVOCATION EN DATE DU 28 FÉVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N° 18/01/2024

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 24

Nombre de votants : 26

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNNIEUWEMBROUCK Frédérique, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, CLOET Geoffrey, PETIT Dimitri

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mme GALAND Mélanie donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés : Mmes. PLAYE Maryse, DI GIULIO Cécile

Membres absents : MM. GRATTEPANCHE Céline

Secrétaire de séance : Mme STIEVENARD Karine

OBJET : Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'obligation pour le Maire de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par lui en vertu de la délégation ;

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions suivantes :

- Le 29/11/2023 : marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place et le suivi du marché d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux, passé sous forme de procédure adaptée, avec la société DCE Conseil Oikos à Le Plessis Belleville (60 330) pour un montant total toutes tranches comprises de 8 100 € HT pour la partie « mise en place » et 3 800 € HT par an pour la partie « suivi » pendant 8 ans.

- Le 30/11/2023 : Convention d'honoraires signée avec le cabinet d'avocats Bignon-Lebray pour la défense des intérêts de la Commune dans le cadre du contentieux l'opposant un riverain de la rue Paul Bert. Honoraires de 200 € HT/heure comprenant l'ensemble des frais à l'exception des frais de déplacement, avec un plafond de 3.500 € H.T.

- Le 30/11/2023 : Convention d'honoraires signée avec le cabinet d'avocats Bignon-Lebray pour la défense des intérêts de la Commune dans le cadre du contentieux l'opposant à la société Atelier 2A + concernant une pénalité de retard dans le cadre d'un marché public. Honoraires de 200 € HT/heure comprenant l'ensemble des frais à l'exception des frais de déplacement, avec un plafond de 2.500 € H.T.

- Le 06/12/2023 : Convention signée avec l'association « Squalo Trithois » pour la mise à disposition de la piscine les mercredis de 19h30 à 21h30 et vendredis de 20h à 21h30 du 08/12/2023 au 12/01/2024.

- Le 08/12/2023 : contrat de maintenance de la vidéosurveillance et des alarmes intrusion, incendie et contrôle d'accès, passé avec la société SOFRATEL à Bouchain (59 111) pour une durée d'un an à compter du 16/12/2023 et pour un montant de 5.000 € HT.

- Le 08/12/2023 : Avenant n° 1 à la convention signée avec l'association « Sporting club Libellule de Denain PH » pour la mise à disposition de la piscine pendant les vacances scolaires de Noël et de Printemps, dans le cadre de stage de natation, les mardis (de 12h à 13h), mercredis (de 14h à 15h), jeudis (de 12h à 13h et 16h à 17h) et vendredis (de 14h à 15h) + samedi 04/05/2024 (de 12h à 13h).

- Le 21/12/2023 : Convention de subvention au titre du dispositif « Conseiller numérique » signée avec la Caisse des dépôts et consignations.

- Le 16/01/2024 : Avenant n° 1 à la convention signée avec l'association « Squalo Trithois » pour la prolongation de la convention pour la mise à disposition de la piscine les mercredis de 19h30 à 21h30 et vendredis de 20h à 21h30 (semaine 3 en supplément).

- Le 02/02/2024 : Convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle de la Jeunesse et du 3^{ème} Age signée au profit de l'E.F.S. Hauts-de-France pour les collectes de sang de l'année 2024 (22/02-25/04-27/06-29/08-24/10-19/12).

- Le 19/02/2024 : Convention de mise à disposition à titre gratuit du local situé au 9 rue Paul Bert au profit de l'Association d'Histoire Locale et de Sauvegarde du Patrimoine d'Escaudain.

- Le 19/02/2024 : contrat de dégraissage des hottes de cuisine passé avec la société SAPIAN à Marcq-en-Baroeul (59 700) pour une durée d'un an reconductible trois fois et pour un montant annuel de 2 350 € HT.

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Bruno SALIGOT.



Le Secrétaire de séance,

Stievenard

Karine STIEVENARD.



ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 07/03/2024

N° du bordereau d'acquiescement de transaction : 059-215902057-20240305-01_01_2024-DE

Date d'affichage : 13/03/2024

Le Maire,

Bruno SALIGOT.

